



Le 19 juin 2017

M. COTTE MARTINON Tanguy
Directeur Des Trains et de l'Escale

M.AMBROSINI Jean-Marc
Directeur Ressources Humaines GPF SNCF

Objet : Démarche Concertation Immédiate

Monsieur le Directeur,

La politique menée par la direction conduit à une remise en cause du métier d'ASCT.

La fédération SUD-Rail refuse une telle évolution.

En conséquence, conformément à l'article 4-2 du RH 0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la fédération SUD-Rail vous dépose aujourd'hui une Demande de Concertation Immédiate sur les revendications suivantes :

- Nous réclamons la garantie d'un maintien des ASCT au Titre 1, quelles que soient les évolutions de métier à venir et les établissements auxquels ils seront rattachés.
- Nous demandons que chaque journée de travail d'un ASCT comporte, à l'avenir, une partie de la journée à bord des trains, y compris pour les agents LAF ou Transilien.
- Nous réclamons la création d'une prime ASCT de 450 € mensuels attribuable à tous les ASCT et comptant pour la retraite (*prime de sujétion tenant compte des contraintes du métier*).
- Nous réclamons le maintien des accords locaux lorsque les ECT sont éclatés en ESV ou EST.
- Nous réclamons le maintien de parcours professionnels à l'ancienneté, lorsqu'au sein d'une même région, plusieurs ESV ont été créés, ceci afin que tous les ASCT aient la possibilité d'évoluer sur l'activité Voyages.
- Nous demandons qu'aucune école ne soit organisée à l'avenir directement sur l'activité Voyages.
- Nous demandons que des garanties soient données sur le déroulement de carrière des ASCT et donc que des quotas de positions, niveaux et qualifs soient garantis dans les années à venir aux ASCT malgré la création d'établissements multi-métiers.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

La Fédération SUD-Rail